

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2002

OBJET : INDEMNISATION DU SONNEUR DE CLOCHES.

L'an deux mille deux et le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, ROSELLO José, SEPOLD Alex, DISCAZEAUX Philippe, GATZLER Catherine, COT Mélanie , HANNINGER Ursula.

EXCUSÉS : AMESTOY Pierre., LOPEZ Manuel

Monsieur DISCAZEAUX Philippe a été élu Secrétaire.

Monsieur rappelle que les cloches de Bax sonnent au moins 4 fois par an dont souvent 2 jours ouvrables. Il précise que cette prestation permet d'éviter le recours à l'électrification et l'entretien d'un tel système.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'indemnisation du sonneur de cloches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents,

- D'indemniser la fonction du sonneur de cloches pour un montant de 150 € par an,
- D'inscrire la dépense au compte 6228.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire P. BEDEL

La présente délibération
certifiée exécutoire a été
publiée et transmise au
Représentant de l'Etat le 11/10/2002